

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 12 janvier 2015, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s:

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Madame Ginette Breault | Monsieur Ziv Przytyk |
| Madame Virginie Ashby | Monsieur Normand Vigneau |
| Madame Julie Grenier | Madame Ghislaine Leblond |

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le Maire Johnny Pizar.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:

1. Ouverture de la séance ordinaire du 12 janvier 2015

Monsieur Johnny Pizar maire, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h39.

15 01 001

2. Adoption de l'ordre du jour du 12 janvier 2015

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 12 janvier 2015, soit adopté tel que présenté.

- 1.- **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée**
 - 5.1. Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest
- 6.- **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. JEVI – Centre de prévention du suicide
 - 6.1.2. Musée Colby-Curtis
 - 6.1.3. Fondation Cégep de Sherbrooke
 - 6.2. **Divers**
 - 6.2.1. Entente incendie Ayer's Cliff - Résolution
 - 6.2.2. Avis juridique 812-1213-010
 - 6.2.3. Plan de sécurité civile – Résolution
 - 6.2.4. Souper des élus – Résolution
 - 6.2.5. Achat d'un nouveau poste informatique #2 et d'une Tablette Androïde
 - 6.2.6. Colloque Par chemins et Parvis
- 7.- **Rapport du Maire et des conseillers**
 - 7.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres comités par monsieur le Maire
 - 7.2. Rapport des conseillers
- 8.- **Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
 - 8.1 Dépôt du rapport mensuel
- 9.- **Rapport de la directrice générale**
 - 9.1. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement

10.- Trésorerie

- 10.1 Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
- 10.2 Radiation comptes à recevoir

11.- Divers

12. Deuxième période de questions

13.- Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

15 01 002

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Ghislaine Leblond, et il est résolu;**

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 soient adoptés tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Rien à signaler

5.1. Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest

Monsieur le maire fait le suivi du projet.

15 01 003

6.1.1. JEVI – Centre de prévention du suicide

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault, et il est résolu;**

Que la municipalité verse la somme de 100\$ à titre d'aide financière.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

6.1.2. Musée Colby-Curtis

La demande est déposée aux membres du conseil.

15 01 004

6.1.3. Fondation Cégep de Sherbrooke

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la municipalité s'engage, pour une durée de 5 ans (2014-2018), à verser la somme de 200\$ par année à titre d'aide financière, jusqu'à un montant maximal de 1 000\$.

Que la municipalité autorise la directrice générale à payer cette dépense et ce à tous les mois de février de 2015 à 2019.

Adoptée à l'unanimité

15 01 005

6.2.1. Entente incendie Ayer's Cliff - Résolution

ATTENDU l'entente présentée par La Régie incendie Massawippi pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

ATTENDU que les membres du conseil en ont pris connaissance ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Leblond,

Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;

D'accepter ladite entente telle que présentée.

D'autoriser le paiement en date 1^{er} mars 2015 au montant de 23 907\$.

D'autoriser monsieur le maire et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.

Adoptée à l'unanimité

15 01 006

6.2.2. Avis juridique 812-1213-010

Il est proposé par le conseiller Normand vigneau,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal mandate la firme Therrien Couture avocats s.e.n.r.c.l. de préparer un projet de résolution accordant le mandat de transmettre une mise en demeure à la Ferme Santschi suite aux travaux d'aménagement des fossés et, au besoin, d'entreprendre les recours nécessaires devant la Cour supérieure.

Que le conseil municipal mandate la firme Therrien Couture avocats s.e.n.r.c.l. afin de préparer un constat d'infraction à l'entrepreneur ayant réalisé les travaux d'aménagement des fossés à la Ferme Santschi.

Adoptée à l'unanimité

15 01 007

6.2.3. Plan de sécurité civile - Résolution

ATTENDU que la municipalité doit refaire son Plan de sécurité civile ;

ATTENDU que la municipalité a demandé et reçu des soumissions dans le cadre de la planification et de la production de son Plan de sécurité civile ;

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,

Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;

Que la municipalité octroie le contrat de planification et de production du Plan de sécurité civile de la municipalité à Monsieur Raymond Gagné pour un montant de 11 040\$, plus les taxes applicables.

Que la municipalité autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

15 01 008

6.2.4. Souper des élus - Résolution

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,

Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;

Que la municipalité autorise la directrice à payer les frais relatifs au souper des élus (buffet chaud et consommation) tenu le 5 janvier 2015 au Centre Communautaire.

La municipalité tient à remercier, de façon spécifique, Madame Diane Cass pour tout le travail de préparation de cette soirée.

Adoptée à l'unanimité

15 01 009

6.2.5. Achat d'un nouveau poste informatique #2 et d'une Tablette Androïde

ATTENDU que le second poste de travail du bureau municipal à atteint sa durée de vie utile ;

ATTENDU que la municipalité a demandé et reçu des soumissions pour l'achat et l'installation d'un nouveau poste informatique ;

ATTENDU que l'ordinateur portable du conseiller numéro 4 n'est pas bien adapté à ses besoins ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Ghislaine Leblond et il est résolu ;**

Que la municipalité autorise la directrice générale à faire l'achat d'un poste de travail (mise à jour du parc informatif), un anti-virus ainsi que les frais d'installation et de configuration pour un montant de 969.98, plus les taxes applicables.

Que la municipalité autorise la directrice générale à faire l'achat d'une Tablette Androïde, d'une synthèse vocale et d'un étui afin de remplacer le micro ordinateur du conseiller numéro 4.

Que la municipalité autorise la directrice générale à payer ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité

6.2.6. Colloque Par chemins et Parvis

L'information est présentée aux membres du conseil.

7.1. Rapport de Monsieur le Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook, et autres

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

7.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

8.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de décembre 2014.

9.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de décembre 2014.

15 01 010

10.1. Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

| | | |
|----|--|-------------|
| A) | Comptes payés au 1 ^{er} décembre 2014 - 14-12-182 | 68 843.55\$ |
| B) | Dépenses incompressibles - décembre | 3 480.74\$ |
| C) | Salaires décembre 2014 | 16 582.70\$ |
| D) | Comptes à payer au 12 janvier 2015 | 69 951.27\$ |

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,

Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 69 951.27\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

15 01 011

10.2. Radiation comptes à recevoir

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du compte à recevoir à être annulé, c'est-à-dire :

| | | |
|---------------|------------------------|---------|
| Brian Hartley | Facture divers - chien | 16.76\$ |
|---------------|------------------------|---------|

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu;

Que le conseil municipal accepte la radiation de ce compte à recevoir.

Adoptée à l'unanimité

12. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

15 01 012

13. Levée de la séance ordinaire du 12 janvier 2015

Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,

Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 21h22.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE, SEC.-TRES.